Rapport de la commission au préavis municipal N°9/23 Installation de panneaux d'information lumineux – Demande de crédit d'investissement

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Organisation et introduction

La commission est composée de Mesdames Lindsay Lessard, Mme Catherine Zweifel, Mme Catherine Berger et Messieurs Thibault Muller, François Strauss, Pieter Volgers, et du soussigné rapporteur.

La Commission s'est réunie lors de 3 séances plénières afin d'examiner le préavis. Une des séances s'est déroulée en présence de Mme Lorette Killias Leutwiler, municipale, ainsi que de la présence du bureau Solmani SA afin de répondre à nos diverses questions techniques. La Commission tient également à les remercier pour leur disponibilité et la précision des réponses données.

Nous nous sommes également déplacés sur la commune de Bottens qui utilise les mêmes panneaux d'information afin de se faire une idée concrète de l'infrastructure.



Commune de Bottens

La Commission ne s'est pas penchée sur les aspects financiers du préavis car ils ont été traités par la Commission des finances (CoFin) qui rendra également un rapport quant à ce préavis.

L'installation de ces panneaux d'information lumineux reste tout à fait dans l'ère du temps.

A l'heure où de nombreuses communes de la région se sont équipées de panneaux d'information ces dernières années, notre commune utilise toujours des panneaux affichant les différents événements sous forme de papier.

2. Objectifs du préavis

- Promouvoir la vie communale et ses événements auprès de la population aubonnoise et auprès de ses voisins.
- Assurer un moyen d'affichage fiable, lisible et disponible auprès de toute la population et ce peu importe la tranche d'âge.

3. Analyse

La Commission s'est penchée sur plusieurs aspects qui nous tenaient à cœur de traiter avec le plus grand soin et la plus grande analyse.

3.1 Les emplacements

Lors d'une séance nous nous sommes rendus sur les différents emplacements retenus par notre Municipalité. A savoir :

- Rue de Trévelin, Aubonne
- Route d'Allaman, Aubonne
- Route de Gimel, Montherod

Ces emplacements nous semblent tout-à-fait ciblés et pertinents dans la mesure où la circulation y est importante et permettraient de cibler le plus de personnes en peu de temps.

Nous avons également étudié l'emplacement du rond-point de l'hôpital qui nous été proposé par un membre du conseil. Nous étions unanimes que ce choix pourrait se révéler dangereux quant à la circulation. D'autre part, de nombreux passages piétons sont présents aux abords de ce rond-point ce qui pourrait mettre en danger les gens qui les empruntent.

3.2 L'écologie

A l'heure où l'écologie demeure un sujet important, nous nous sommes penchés sur cette question.

En effet, la technologie utilisée par ces panneaux nous permet le contrôle total des heures d'affichage à distance, ce qui peut engendrer une baisse de consommation importante si nous les configurons de manière optimale et ciblée. Cette technologie permet également de s'adapter quant à la luminosité.

Nous avons également tenté d'obtenir des informations sur la consommation que ces panneaux peuvent générer au travers leur utilisation de serveurs situés en Allemagne. Il

nous a été impossible d'obtenir cette information au vu des nombreux paramètres à prendre en compte.

3.3 Le nombre de panneaux

Nous nous sommes également penchés sur le nombre de panneaux qui pourraient être installés, nous demandant légitimement si l'installation de trois panneaux était justifiée. Après réflexion, vu l'importance du projet, nous trouvons qu'il reste plutôt préférable d'effectuer le projet dans son entier si nous venons à l'entreprendre.

3.4 La technologie, son entretien et son coût de fonctionnement

Ces panneaux utilisent une technologie LED qui permet une consommation modérée qui représenterait avec une utilisation de 490 à 500 watts/heure, soit pour une journée de 6h00 à 22h00 un total 8'000 watts.

D'autre part, ces panneaux présentent une qualité d'affichage de 1920x1280 qui permet une lisibilité depuis une distance d'environ cinquante mètres avant d'arriver à sa hauteur.

Quant à l'entretien, selon le prestataire les pièces telles que les LED et autres composants se remplacent et se trouvent facilement.

Comme l'explique le présent préavis de notre Municipalité, les coûts du système d'affichage actuel s'élève à CHF 3'200.- annuel. L'installation de tels panneaux représenterait donc un coût fixe annuel de CHF 2'832.50.- avec l'utilisation de l'application Cloud, du service de surveillance et support.

D'autre part, vu le tarif actuel de l'électricité en vigueur, une charge de CHF 3'500.- s'ajoute également.

Un surplus des dépenses actuelles d'environ CHF 3'150.- serait donc à prévoir également au compte de fonctionnement.

4. Rapport de la Commission des finances

La parole est donnée à son rapporteur M. Philippe Cretegny.

5. Conclusion

En conclusion, notre commission remercie le travail fourni par notre Municipalité quant à l'élaboration de ce préavis et le calcul des coûts qui s'avère précis.

Le système que nous utilisons actuellement s'avère obsolète, peu convaincant et parfois même illisible en particulier en temps de pluie. Malgré le montant important qu'un tel investissement pourrait représenter, ces panneaux permettraient d'afficher les activités de notre ville, des informations plus pragmatiques et utiles aux aubonnoises et aubonnois mais aussi aux personnes transitant par notre ville.

Au vu ce qui précède et du rapport de minorité qui vous sera présenté, la Commission à la majorité, vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Vu le préavis municipal N°9/23 Vu le rapport de la Commission chargée de son étude Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

De voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- Autorise la Municipalité à procéder à l'installation des panneaux d'information lumineux
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Accorde un crédit de CHF 115'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve
 « Investissements futurs », compte N° 9282.02 du bilan.

Au nom de la Commission, le rapporteur.

Valery Mäder-Santschy Aubonne, le 11 septembre 2023